

DÉPARTEMENT  
du PUY-DE-DOME

COMMUNE de Besse

ARRONDISSEMENT  
DE

CONCESSION Perpétuelle

(SÉPULTURE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL)

N° 326

n° 598 du plan



Visé pour valoir timbre  
de .....  
centimes .....  
à .....  
de .....

Nous, Maire de la Commune de Besse

Vu le Décret du 23 prairial, an XII (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondation de sépultures dans les Cimetières ;

Vu l'ordonnance royale du 6 décembre 1843, relative aux Cimetières communaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 15 mai 1939 fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépulture ;

Vu la demande à Nous, présentée par M. Fereyrol veuf Chavaud

et tendant à obtenir la Concession perpétuelle de deux mètres superficiels de terrain dans le Cimetière de cette commune pour y fonder

à perpétuité la sépulture de Maurice Fereyrol Joseph et de sa famille

Le Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du Receveur municipal, pour prix principal de cette Concession, la somme de deux cents francs

dont quatre cents francs au profit de la Commune et deux cents francs au profit des pauvres, le tout conformément aux arrêtés et délibérations précités.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER

Il est fait Concession perpétuelle à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de deux mètres superficiels de terrain, dans le Cimetière de la Commune de Besse

pour y fonder la sépulture à perpétuité de M. Fereyrol Joseph et de sa famille ci dessus dénommé,

ART. 2

Ladite Concession est faite, moyennant la somme de six cent

franc

dont celle de quatre cent franc  
sera versée immédiatement dans la caisse du Receveur de cette Commune  
et celle de deux cent franc  
sera également versée dans la caisse du Bureau de Bienfaisance.

ART. 3

Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du Concessionnaire.

ART. 4

Ampliations du présent arrêté seront adressées :  
Audit Concessionnaire ;  
Au Receveur municipal et au Trésorier du Bureau de Bienfaisance.

Fait en Mairie, le 4 septembre 19 44

Le Maire,

*Abelie M...*

(Cachet de la Mairie)



**EXEMPLAIRE**

1570 2905  
dupliata

Enregistré à

le

17-10-1944, f. 89

Reçu

case 323

Reçu

Le Receveur de l'Enregistrement

*[Signature]*